



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
Assemblée constituante
Bureau

Compte rendu d'activité de la Présidence et du Bureau de l'Assemblée constituante

Février 2011 - Janvier 2012

Session plénière du jeudi 19 janvier 2012

Table des matières

1. Les instances de l'Assemblée	5
1.1. La Présidence collégiale.....	5
1.2. Le Bureau.....	5
1.3. Les commissions spécialisées	6
2. De l'avant-projet au projet issu de la première lecture : un processus intense	6
2.1. Les commissions thématiques.....	6
2.2. L'Assemblée plénière	7
2.3. La commission de rédaction.....	8
2.4. Le Secrétariat général	8
3. Ouverture vers la population et les institutions	8
3.1. Politique générale de communication.....	8
3.2. Procédure de consultation sur l'avant-projet de constitution	9
3.3. Propositions collectives, pétitions et demandes d'audition	11
3.4. Système d'information de l'Assemblée	11
3.5. Représentations et interventions extérieures	12
4. Un esprit de collaboration et de concertation	12
5. Les objectifs pour 2012	13

Introduction

Le présent compte rendu décrit les activités de l'Assemblée constituante au cours de l'année 2011 et présente les objectifs pour 2012, dernier exercice avant le scrutin populaire du 14 octobre sur le projet de nouvelle constitution.

1. Les instances de l'Assemblée

En 2011, les instances de l'Assemblée constituante, à savoir : le Bureau, la Présidence collégiale, les commissions thématiques, la commission de rédaction et les autres commissions spécialisées ont siégé régulièrement conformément aux tâches que leur confie le règlement de l'Assemblée (A 2 01.01).

Dans cette section, nous présentons l'activité de la Présidence, du Bureau et des commissions spécialisées ; les travaux des commissions thématiques, de l'Assemblée plénière et de la commission de rédaction sont abordés à la section suivante sous l'angle du processus.

1.1. La Présidence collégiale

Lors de l'élection statutaire du 3 février 2011, Thomas Büchi (Radical-Ouverture), Marguerite Contat Hickel (Les Verts et Associatifs), et Christiane Perregaux (Socialiste pluraliste) ont été réélus. Pour remplacer Jacques-Simon Eggly (Libéraux & Indépendants), qui ne se représentait pas, l'Assemblée a élu Céline Roy du même groupe.

Comme initié en 2010, la Présidence a poursuivi son activité par rotation de 6 mois. Christiane Perregaux a présidé les six premiers mois et Céline Roy les six derniers. Le président ou la présidente en exercice assure un contact suivi avec la secrétaire générale et assume différentes tâches en matière d'anticipation, de planification des travaux et de médiation dans les dossiers transversaux. Par ailleurs, chaque coprésident-e a assumé la responsabilité de dossiers spécifiques (Thomas Büchi aux finances, Christiane Perregaux pour la consultation et Marguerite Contat Hickel pour la communication, notamment pour l'organisation des événements y relatifs).

Dès février 2011, la Présidence s'est ainsi réunie à 65 reprises (en général deux fois par semaine). D'une part, il s'est agi de préparer les séances du Bureau, de coordonner l'action des divers organes ainsi que d'assurer le suivi des affaires courantes. D'autre part et surtout, il s'est agi de préparer l'organisation, les règles de débat puis le déroulement opérationnel des plénières (première lecture de l'avant-projet de constitution).

Enfin, la Présidence a poursuivi des contacts fructueux avec le Conseil d'Etat, la chancellerie d'Etat et diverses autorités cantonales et communales. Que ces autorités soient ici remerciées pour leur disponibilité et leur soutien.

1.2. Le Bureau

Composé de 11 membres, un par groupe représenté à l'Assemblée, le Bureau s'est réuni en général chaque semaine (37 séances en 2011 de deux à trois heures). En charge de l'ensemble du fonctionnement de l'Assemblée, il a notamment une importante mission d'anticipation, d'organisation et de contrôle. En 2011, plusieurs dossiers importants ont mobilisé ses membres : la consultation publique sur l'avant-projet de constitution, les travaux des commissions en vue de la première lecture et l'organisation des règles de débat et des sessions plénières de cette étape.

A cette fin, il a en outre siégé 7 fois en composition élargie aux chefs de groupe afin de préparer au mieux les sessions plénières de l'Assemblée. Il a également siégé en formation élargie avec la commission de rédaction ou avec les présidents de commission pour traiter de thématiques stratégiques les concernant.

1.3. Les commissions spécialisées

Outre les commissions thématiques et la commission de rédaction dont l'activité est détaillée dans la section suivante, différentes commissions ont fourni tout au long de l'année le soutien ou le contrôle de la bonne gouvernance de l'Assemblée.

La conférence de coordination

La conférence de coordination composée des présidents des commissions thématiques et de deux coprésidents a tenu 4 séances en 2011. Les principaux points traités ont essentiellement concerné le traitement coordonné des objets transversaux.

La commission du règlement

La commission du règlement a siégé une fois en 2011 afin d'examiner la recommandation de la Cour des comptes en vue de compléter le règlement de l'Assemblée « en prévoyant un contrôle de l'attribution de l'indemnité en faveur exclusive des assistants et du travail d'assistant ». Son préavis favorable a été approuvé par la plénière du 5 mai 2011.

La commission de contrôle financier

La commission de contrôle financier, composée de trois membres hors du Bureau, s'est réunie à l'occasion du bouclage des comptes 2010 afin d'examiner la conformité aux exigences légales de la gestion financière de l'Assemblée. Lors de la session plénière du 5 mai 2011, son président, M. Marco Föllmi en a présenté le rapport, certifiant la bonne pratique des procédures et la gestion rigoureuse des deniers publics et recommandant à l'Assemblée l'adoption des comptes.

2. De l'avant-projet au projet issu de la première lecture : un processus intense

2.1. Les commissions thématiques

Une fois l'avant-projet de constitution publié en janvier 2011, chacune des 5 commissions thématiques s'est vue attribuer, pour examen, les articles relevant de sa compétence¹. Leurs travaux ont ensuite repris avec les objectifs suivants :

- examen des articles attribués ;
- examen des objets renvoyés par la plénière (propositions faites en séance) ;
- traitement des lacunes relevées par la commission de rédaction ;
- convergence et compatibilité avec la constitution et la législation actuelles ; dispositions transitoires ;
- examen des pétitions, demandes d'audition et propositions collectives reçues après le 31 mars 2010 (soit le terme de la première phase des travaux des commissions) ;
- traitement des résultats de la consultation ;
- traitement d'éventuels objets nouveaux.

Ceci fut fait entre fin janvier et juillet 2011 au cours des séances hebdomadaires :

Commission 1:	20 séances
Commission 2:	19 séances
Commission 3:	18 séances
Commission 4:	20 séances
Commission 5:	21 séances.

¹ Cot 1 : 43 articles, cot2 : 35 articles ; cot3 : 47 articles ; cot4 : 24 articles ; cot5 : 59 articles, soit au total 208 articles.

Les rapports en résultant ont proposé différentes modifications de l'avant-projet :

Commission 1:	52 amendements de commission et 11 amendements de minorité ;
Commission 2:	56 amendements de commission et 44 amendements de minorité ;
Commission 3:	91 amendements de commission et 32 amendements de minorité ;
Commission 4:	38 amendements de commission et 48 amendements de minorité ;
Commission 5:	94 amendements de commission et 195 amendements de minorité.

2.2. L'Assemblée plénière

Quatre nouveaux membres ont prêté serment suite à un décès et des démissions : M. Léon Benusiglio a succédé à M. Franck Ferrier (décédé en janvier), M. Raymond Pierre Lebeau à M. Pierre-Alain Tschudi, M. Maurice Schneeberger à M. Raymond Loretan et Mme Fabienne Knapp à Mme Carine Bachmann. L'Assemblée a également déploré le décès de son ancien collègue M. Jean-Pierre Aubert.

En 2011, 15 sessions plénières se sont tenues dans la Salle du Grand Conseil. La Présidence de séance était assurée en tournus hebdomadaire par l'un ou l'une des coprésidents.

- les 3 février et 5 mai pour la prise d'acte de l'avant-projet puis les questions statutaires, administratives et financières ;
- du 6 septembre au 8 décembre pour l'examen en première lecture de l'avant-projet et des amendements y relatifs. Ces treize sessions hebdomadaires de trois séances chacune (14h, 17h et 20h30, soit sept heures) ont été l'occasion d'un intense travail d'examen et de débat par l'Assemblée plénière :
 - o 208 articles de l'avant-projet comprenant 452 alinéas, soit 660 objets dont 409 furent soumis au vote ;
 - o 694 amendements figurant dans les rapports des commissions, soit 331 amendements de commission, 330 amendements de minorité et 33 renvois entre commissions² ;
 - o 304 amendements déposés directement au cours de la lecture.

Sur les 998 amendements totaux, 689 furent soumis au vote.

Ainsi, au total le plénum fut sollicité pour s'exprimer sur 1'098 dispositions.³

Pour ce faire, la Présidence et le Bureau avaient organisé les débats par blocs d'articles afin que les temps de présentation et de débat puissent combiner une certaine souplesse dans le choix des articles par les groupes avec la nécessité de l'unité de matière. Il est à relever la grande discipline des groupes dans cet exercice de gestion des temps de parole et de respect des règles de débat.

Le Conseil d'Etat a été informé en continu du calendrier et de l'avancement des travaux. Il a participé à plusieurs sessions plénières et a déposé 14 amendements⁴.

Enfin, l'Assemblée a eu besoin d'une session et une séance (soit quatre séances) de moins que prévu dans la planification pour terminer ses travaux au 8 décembre.

² Ces renvois ne sont pas inclus dans les chiffres détaillés ci-après.

³ Non compris les titres des sections, chapitres ou articles qui furent également soumis au vote.

⁴ Non compris les amendements portant sur des dispositions transitoires renvoyées à la deuxième lecture.

2.3. La commission de rédaction

La commission de rédaction a un rôle technique : veiller à la cohérence et à la clarté du texte sous l'angle légistique. Elle s'est réunie à 16 reprises entre septembre et décembre 2011, en marge des sessions plénières de la première lecture pour la rédaction du projet de constitution issu des délibérations.

Pour ce faire, et sous la présidence de M. Florian Irminger, elle a repris sa méthodologie de travail en « binômes », avec une répartition des chapitres ou sections entre deux membres, un rédacteur et un premier relecteur. Outre les corrections stylistiques, notamment pour respecter certains principes comme le langage inclusif, la commission a recherché le respect de la volonté de la plénière, la cohérence d'ensemble du texte, les clarifications entre certaines dispositions ainsi que la compréhension univoque des termes. Le projet de constitution et le rapport général du président ont été publiés le 19 décembre. Le texte sera examiné en deuxième lecture entre le 19 janvier et le 13 mars 2012.

2.4. Le Secrétariat général

En accord avec sa mission, le Secrétariat général a apporté son concours opérationnel aux travaux des organes de l'Assemblée. Les 6 collaboratrices, sous contrat d'agente spécialisée, sont la secrétaire générale, la secrétaire-juriste (90%), la secrétaire adjointe en charge de la communication, du système d'information et du Mémorial (80%), la documentaliste mémorialiste, la secrétaire de coordination et la collaboratrice administrative. Au vu de la multiplicité et de la diversité des tâches, l'ensemble de l'équipe développe une polyvalence et des compétences pour pouvoir répondre au mieux par un service de qualité et dans les délais aux besoins de l'Assemblée.

Par ailleurs, et jusqu'en avril, une collaboratrice auxiliaire a renforcé l'équipe pour le bon déroulement de la consultation, notamment les relations avec la population et l'organisation des événements publics. Un étudiant en droit (master) a également été engagé comme auxiliaire au printemps pour seconder la secrétaire-juriste dans le dépouillement et l'analyse juridique des 3'012 prises de position reçues lors de la consultation (cf. ci-après). Enfin, des étudiants (en droit ou sciences politiques) travaillent comme auxiliaires lors des séances plénières pour différentes tâches logistiques.

3. Ouverture vers la population et les institutions

3.1. Politique générale de communication

La politique de communication est restée en 2011 un axe essentiel de l'action de la Présidence et du Bureau pour présenter l'avant-projet, les travaux des commissions, la démarche et les résultats de la consultation (cf. ci-après), le déroulement de la première lecture puis le projet qui en est issu en fin d'année.

Ainsi, au cours de l'année 2011, **5 conférences de presse** ont été organisées et bien suivies par les médias qui peuvent chaque fois disposer d'un communiqué et d'un dossier de presse complet :

- en janvier pour la publication de l'avant-projet ;
- en février pour le lancement de la consultation ;
- à la fin du mois de mai pour présenter les résultats de la consultation ;
- à la fin août lors de la publication des rapports des commissions et le lancement de la première lecture ;
- à la fin décembre pour présenter le projet issu de la première lecture (avec la commission de rédaction).

Ces événements ont été complétés par **19 communiqués de presse** informant notamment chaque semaine des principales dispositions votées par la plénière.

Créée en 2010, la *Lettre de la Constituante* a connu un succès croissant en 2011. Informant de l'avancement des travaux en une page A4 couleur, elle a connu 5 numéros, chacun envoyé par format électronique à près de 1'000 abonnés et disponible sur le site Internet. La *Lettre* est également tirée sous forme « papier » à 1'200 exemplaires adressés aux communes, à la Bibliothèque de Genève, au guichet des publications de l'Hôtel-de-Ville principalement.

La Présidence a également pu développer les étapes majeures de l'année 2011 dans trois articles à la **Une de la FAO** : lancement de la consultation, résultats de la consultation, projet de constitution issu de la première lecture. La FAO permet de développer des messages complémentaires et plus détaillés que les articles de la presse grand public, permettant de toucher des audiences diversifiées.

Parmi les différents publics que l'Assemblée constituante informe, la jeunesse représente une catégorie privilégiée : différents supports pédagogiques ont été remis aux directions concernées du DIP qui servent de matériel d'enseignement (par exemple un « quizz » interactif). Plusieurs classes ont été accueillies lors des séances plénières : elles ont pu suivre les débats en direct et recevoir différentes explications complémentaires.

3.2. Procédure de consultation sur l'avant-projet de constitution

Méthodologie

Conformément aux dispositions réglementaires et dans le souci de recueillir les avis de la population concernant l'avancement des travaux et de susciter son intérêt. La procédure de consultation sur l'avant-projet de constitution s'est déroulée du 5 février au 25 mars 2011.

Le Bureau avait préalablement validé le concept et les modalités de cette procédure après consultation des commissions thématiques pour le choix des questions à poser.

Afin de toucher un public diversifié, trois catégories ont été considérées :

- a) un groupe représentatif de 1'000 citoyens disposant du droit de vote au plan cantonal, choisis selon les méthodes de l'Office cantonal de la population et en suivant les dispositions en vigueur sur la protection des données⁵ ;
- b) 587 acteurs publics et privés de la vie genevoise (dont les députés, les corps constitués et la totalité des organismes ayant déposé une pétition, une proposition collective ou une demande d'audition) ;
- c) la population dans son ensemble qui avait la possibilité de demander ou télécharger le matériel ou de répondre « en ligne ». Quelque 1'500 enveloppes avec le matériel ont ainsi été distribuées.

Un questionnaire contenant 27 questions sur différentes thématiques et l'avant-projet a été mis en consultation. Afin de permettre des réponses nuancées, chacun pouvait répondre sur une échelle allant de très favorable à très défavorable. Un bref commentaire était également possible pour chaque question. Une prise de position « libre » était aussi prévue et chacun pouvait se prononcer sans recourir au questionnaire.

Un mandat a été conclu avec l'Institut LINK, spécialiste de ce type de consultation, pour collaborer à la préparation de la consultation, à son lancement, au suivi et au traitement des résultats du questionnaire.

⁵ Les fichiers ont été transmis directement à l'Institut de sondage qui n'a remis ensuite que des résultats anonymisés.

Le Secrétariat général de son côté a procédé à la synthèse des commentaires généraux ou transversaux et à l'analyse juridique des prises de position dites « libres » (figurant sur la dernière page du questionnaire ou remises indépendamment de ce dernier).

Le rapport comprenant le rapport de l'Institut LINK et celui du Secrétariat général a été publié le 30 mai et les résultats ont été remis aux commissions pour examen et prise en compte.

Tout au long de la période de la consultation, une « hot line » a permis un contact permanent avec toutes les personnes ou institutions demandant des informations ou du matériel pour répondre.

Programme de manifestations publiques

Une journée itinérante de lancement a eu lieu le samedi 2 février à bord d'un bus à impériale qui a sillonné le canton. Différentes haltes, organisées avec la collaboration précieuse des communes concernées, ont permis de rencontrer et de dialoguer avec la population à qui le matériel de la consultation a été distribué : Vérenaz, Carouge, Ville de Genève (place du Molard), Vernier et Grand Saconnex ont été autant d'arrêts où la démarche et les travaux ont pu être exposés dans un climat convivial et chaleureux.

Pendant la période de consultation, cinq soirées ont eu lieu dans les communes suivantes :

Jeudi 17 février	Ville de Genève, salle communale de Plainpalais
Mercredi 2 mars	Onex, salle communale
Jeudi 3 mars	Versoix, Maison du Charron
Mercredi 9 mars	Chêne-Bougeries, salle communale Jean-Jacques Gautier
Jeudi 10 mars	Meyrin, Ferme de la Golette.

Organisées autour des thématiques des cinq commissions, des tables rondes ont permis aux participants de nouer le dialogue avec les constituants en fonction des sujets et de leur intérêt. Atmosphère cordiale et intérêt soutenu des participants ont fait de ces soirées des moments d'échange... et parfois aussi de vifs débats !

Résultats de la participation

Sans rentrer ici dans le détail des résultats par question ou thématique⁶, la procédure de consultation a été un succès au niveau de la participation⁷ avec :

- 2'062 réponses individuelles ou collectives (organismes ou institutions) dont 1'976 questionnaires avec ou sans prise de position complémentaire et 86 prises de position sans questionnaire.
- Sur l'échantillon des 1'000 citoyens ayant reçu le matériel, le taux de réponse a été de 43.7% ce qui est très satisfaisant par rapport au taux de participation des opérations électorales genevoises.
- Sur les 587 destinataires institutionnels sollicités, 247 ont répondu (50.7%) et 44 députés (44%).
- Enfin des participations spontanées ont été enregistrées : 63 organismes et 1'271 particuliers.

⁶ Le rapport complet est disponible sur le site internet de l'Assemblée
www.ge.ch/constituante/doc/constitution/Resultats_consultation_rapport_version_finale_300511.pdf

⁷ La possibilité de répondre en ligne (sur le site sécurisé de l'Institut LINK) a très certainement encouragé une forte participation. Ainsi 42% des 2'062 répondants ont choisi ce support.

La diversité et la multiplicité des types de réponses ont été également remarquées. Près de la moitié des répondants (843 personnes ou organismes) ont communiqué une prise de position, générale ou par article, témoignant d'un intérêt et de propositions souvent documentées. Cette proportion a même atteint près de 70% pour les organismes et institutions. Ainsi plus de 405 organismes et particuliers ont apporté des commentaires de nature générale ou transversale. S'agissant des prises de position par article, elles furent de 3'012, certains répondants en ayant formulé plusieurs.

3.3. Propositions collectives, pétitions et demandes d'audition

Indépendamment de la procédure de consultation, et conformément aux possibilités données aux particuliers et organismes d'adresser des demandes à l'Assemblée, le Bureau a examiné et attribué aux commissions compétentes les objets qui avaient été reçus en vue de la deuxième phase des travaux des commissions du début 2011. Il s'est ainsi agi de :

- 2 propositions collectives (d'au moins 500 signatures);
- 3 pétitions.

Au total, 91 demandes ont été déposées à l'Assemblée depuis le début des travaux en 2009 (propositions collectives, pétitions et demandes d'audition).

3.4. Système d'information de l'Assemblée

Le site Internet de l'Assemblée constituante a été enrichi en 2011 de différentes rubriques permettant de suivre l'évolution du processus : thèses approuvées et rejetées lors de la lecture dite « zéro », avant-projet, amendements et dispositions votées lors de la première lecture, etc. Il est mis à jour deux fois par semaine lors des sessions plénières afin d'informer le public en temps réel de l'avancement des travaux.

Par ailleurs, l'Intranet rend accessibles aux constituants tous les documents de l'Assemblée (procès-verbaux des commissions, rapports et autres annexes nécessaires) avec un dispositif de recherche par mot-clé. Lors du dépouillement de la consultation, toutes les réponses institutionnelles ont pu être portées à la connaissance des membres de manière simple et efficace. Parallèlement, l'outil de gestion développé sous AIGLE fournit l'évolution de l'ensemble des objets (thèses et amendements), leur transformation en article et les liens aux séances correspondantes.

Enfin, une nouvelle étape du système d'information a été lancée et approuvée par le Bureau en 2011 : l'édition du **Bulletin officiel**. Selon le Règlement, il comprendra ainsi :

- a) *le procès-verbal des séances de l'Assemblée;*
- b) *la retranscription intégrale des débats de l'Assemblée (Mémorial);*
- c) *les rapports des commissions;*
- d) *les expertises demandées par l'Assemblée;*
- e) *tout document dont la présidence ou le bureau juge la publication utile.*

La maquette a été adoptée et les premiers tomes sont sous presse. L'ensemble de la collection, environ 25 volumes, constituera la mémoire historique des travaux de l'Assemblée. Sur la base du questionnaire envoyé à tous les organismes potentiellement intéressés, il sera tiré à 150 exemplaires et sera également accessible sur Internet.

Pour conclure, et parce que l'Assemblée doit également organiser la fin de ses activités, le plan de classement et d'archivage a été préparé en collaboration avec les Archives d'Etat et le travail opérationnel de versement commencera dès le printemps 2012.

3.5. Représentations et interventions extérieures

A plusieurs reprises, la Présidence a été invitée à représenter l'Assemblée constituante lors de manifestations officielles. Plusieurs membres de l'Assemblée ont également participé à des débats dans la cité.

4. Un esprit de collaboration et de concertation

Même si les débats en plénière ont pu être vifs et les positions souvent tranchées sur certains objets sensibles, l'année 2011 a connu un climat de travail plus serein et la recherche de positions de convergences. Dans ce contexte, la Présidence a ouvert le cycle de négociations entre les groupes, en amont de la première lecture. Des réunions tenues pendant l'été au niveau des chefs de groupe, hors du fonctionnement institutionnel de l'Assemblée, ont ainsi permis de trouver des accords et des amendements qui ont ensuite pu être votés par l'Assemblée.

S'agissant des relations avec les services de l'Administration cantonale et les autorités des communes, l'Assemblée constituante et son Secrétariat général ont pu compter sur une collaboration sans faille et une excellente écoute.

La gestion rigoureuse a permis un bouclage des comptes 2010 en deçà des dotations et l'Assemblée a également apporté sa contribution à l'effort d'économies dans le cadre du projet de budget 2012.

Nous souhaitons exprimer tous nos remerciements aux départements et services de l'Etat pour leur disponibilité et aide précieuse, et particulièrement :

- Madame Maria-Anna HUTTER, sautier du Grand Conseil et Monsieur Laurent KOELLIKER, directeur adjoint pour leur disponibilité et leur précieuse assistance ainsi que Monsieur Stéphane BALDASSARI, huissier, pour sa présence et son appui lors des séances plénières.
- Madame Anja WYDEN, chancelière d'Etat, Messieurs François SCHELL, Michel WARYNSKI, Jean-Luc MANDO et les collaborateurs du service de l'organisation et des systèmes d'information.
- Les services du département des finances, notamment Madame Stéphanie BARTOLOMEI FLUCKIGER, Messieurs Jacques SCHRIBER, Pierre SULLAM, Gérald RUEGSEGGER ainsi que les divers collaborateurs du centre de compétence CFI, de la DGFE et de la CCA.
- Les services de reprographie du DCTI, et notamment MM. Joël SCHMULOWITZ et Michel WALTER.

5. Les objectifs pour 2012

Cette dernière année, décisive, verra la fin de nos travaux et le vote populaire le 14 octobre 2012 du projet élaboré par notre Assemblée durant 4 ans. Le 31 mai, l'Assemblée votera sur le projet de constitution qui sera remis officiellement au Conseil d'Etat le 26 juin.

Lors de la deuxième lecture (19 janvier au 13 mars 2011), l'Assemblée plénière reprendra l'examen du projet et traitera les dispositions transitoires permettant d'assurer le passage coordonné de l'ancienne à la nouvelle constitution.

Lors de la troisième lecture (dès le mois d'avril), les constituants se détermineront sur les divergences entre la première et la deuxième lecture.

Ces échéances détermineront nos objectifs.

- L'organisation et la bonne conduite des débats de l'Assemblée lors des deuxième et troisième lectures.
- Le soutien aux démarches conduites par les chefs de groupe en vue d'accords.
- Une coordination efficace avec les autorités, notamment le Conseil d'Etat, nécessitant des relations renforcées.
- Une communication active et performante, permettant l'intégration de la population au processus et sa large participation au vote du projet le 14 octobre 2012.
- L'élaboration du message explicatif qui accompagnera le projet de constitution soumis à la population, en étroite collaboration avec la commission de rédaction.

Par ailleurs, l'édition de l'ensemble des volumes du Bulletin officiel, retraçant les travaux de l'Assemblée, clôturera ses activités.

Pour le Bureau : la Présidence collégiale



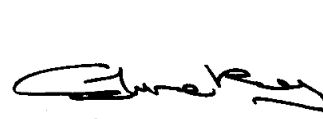
Thomas Büchi
Coprésident



Marguerite Contat Hickel
Coprésidente



Christiane Perregaux
Coprésidente



Céline Roy
Coprésidente

PR/BU/SF/16.01.2012